

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 5 juillet 2023

Date de convocation : 28 juin 2023

Date d'affichage : 28 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi cinq juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaients présents : Mme MOISAN, M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : M CALLIOT pouvoir à M CHOLET,

Etaients absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

M FAUDIERE est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2023-2-037 : ACCEPTATION D'UN DON

Madame le Maire expose à l'Assemblée que d'un commun accord entre la Municipalité et l'association des Amis de la Chapelle du Vieux Bourg, des travaux de restauration sont entrepris sur l'autel de ladite Chapelle, propriété communale.

Par délibération n°2022-2-048 du 28 juillet 2022 et n°2023-2-024 du 1^{er} juin 2023, deux dons avaient été acceptés par la Commune couvrant le coût hors taxes des travaux et la partie non compensée de la TVA de la partie de restauration des travaux de menuiserie.

L'association des Amis de la Chapelle du Vieux Bourg a fait un nouveau don de 10 387 € concernant l'intervention de l'Atelier de Romy

Il est proposé d'accepter ce don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le don de l'association des Amis de la Chapelle du Vieux Bourg d'un montant de 10 387 €,
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 06 juillet 2023

Le Maire,

Michèle MOISAN



Le Maire,
Michèle MOISAN